

**Rapport sur la fiscalité du
Secrétaire général de l'OCDE à
l'intention des ministres des
Finances et des gouverneurs de
banque centrale du G20**

Inde, février 2023



G20 

Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20

Inde, février 2023

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Merci de citer ce rapport comme suit :

OCDE (2023), *Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20, Inde, février 2023*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/rapport-sur-la-fiscalite-secretaire-generale-ocde-ministre-des-finances-g20-inde-fevrier-2023.pdf>.

L'utilisation de ces travaux, sous une forme imprimée ou électronique, est régie par les conditions d'utilisation consultables à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/

Table des matières

Introduction	4
La solution reposant sur deux piliers pour réformer le système fiscal international	7
Fiscalité et développement	12
Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales	13
Fiscalité et délinquance	19
Mise en œuvre du projet BEPS	20
Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone	22

Introduction

Je suis heureux de vous présenter mon premier rapport sur la fiscalité sous la Présidence indienne du G20, en amont de la réunion de février des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G20. Depuis votre dernière réunion, le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (le Cadre inclusif) a accueilli un nouveau membre (l'Azerbaïdjan), portant à 142 le nombre total de pays et de juridictions membres, collaborant sur un pied d'égalité pour lutter contre l'évasion fiscale, améliorer la cohérence des règles fiscales internationales et garantir un environnement fiscal plus transparent grâce à la mise en œuvre du projet BEPS OCDE/G20¹. La priorité du Cadre inclusif demeure la finalisation de la réforme des règles fiscales internationales grâce à la solution historique reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (la solution reposant sur deux piliers).

Le **Pilier Deux** limite la concurrence en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés en introduisant un **impôt mondial effectif sur les bénéfices des sociétés** de 15 % qui s'appliquera aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions EUR.

La mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers est en bonne voie dans les 138 pays et juridictions qui ont adhéré à l'accord conclu le 8 octobre 2021. Concernant le Pilier Deux, **l'impôt minimum mondial est aujourd'hui une réalité**, avec l'ensemble des 27 États membres de l'UE, ainsi que des pays tels que le Royaume-Uni, la Suisse, le Japon, la Corée, Singapour et bien d'autres allant de l'avant en matière de législation. Le 2 février 2023, les membres du Cadre inclusif ont approuvé des instructions administratives destinées à aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial, marquant la dernière phase des travaux relatifs au

Modèle de Règles que les membres du Cadre inclusif s'étaient engagés à élaborer en octobre 2021. En outre, des initiatives régionales sont en cours en lien avec l'impôt minimum mondial, avec notamment la diffusion par le Forum sur l'administration fiscale africaine d'une Approche suggérée pour la rédaction d'une législation sur l'impôt complémentaire minimum prélevé localement afin de mettre en œuvre l'impôt minimum mondial.

Concernant le Pilier Un, après une année de consultation des parties prenantes et du public, les délégués du Cadre inclusif travaillent aujourd'hui d'arrache-pied pour s'entendre sur le texte d'une Convention multilatérale (CML) qui sera ouverte à la signature d'ici la mi-2023. Depuis notre dernière réunion d'octobre 2022, les délégués du Cadre inclusif ont passé plus de 240 heures en réunions techniques afin de faire

Le **Pilier Un** vise à garantir une répartition plus équitable des bénéfices et des droits d'imposition entre pays concernant les plus grandes entreprises multinationales (EMN) dans le monde. Le Montant A du Pilier Un a pour effet de réattribuer des droits d'imposition sur 25 % des bénéfices résiduels (à savoir les bénéfices supérieurs à 10 % du chiffre d'affaires) des EMN (dont le chiffre d'affaires mondial dépasse 20 milliards EUR) aux juridictions du marché, indépendamment du critère de présence physique dans ces juridictions.

¹ BEPS signifie érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices (*base erosion and profit shifting* en anglais). Le projet BEPS OCDE/G20 comporte 15 actions qui visent à doter les pouvoirs publics des règles et des instruments nationaux et internationaux dont ils ont besoin pour lutter contre l'évasion fiscale et faire en sorte que les bénéfices soient taxés dans le pays où les activités économiques qui génèrent ces bénéfices sont exercées et où la valeur est créée. Voir <https://www.oecd.org/tax/beps/beps-actions/>.

progresser les travaux relatifs aux deux piliers et ont lancé cinq consultations publiques².

En janvier 2023, l'OCDE a publié une évaluation d'impact économique actualisée montrant que la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers générera des gains de recettes plus élevés que prévu initialement. **On estime désormais que l'impôt minimum mondial au titre du Pilier Deux se traduira par des gains de recettes annuelles au niveau mondial d'environ 220 milliards USD**, soit 9 % des recettes mondiales provenant de l'impôt sur les sociétés. Le Pilier Un devrait conduire à la réattribution de droits d'imposition portant sur environ 200 milliards USD de bénéfices chaque année aux juridictions du marché. La réforme se traduira par **des gains de recettes fiscales annuelles au niveau mondial compris entre 13 et 36 milliards USD**. Les recettes supplémentaires revenant aux pays en développement sous l'effet du Pilier Un devraient dépasser celles perçues par les économies plus avancées, en proportion du total actuel des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Les pays en développement représentent environ la moitié des membres du Cadre inclusif et son groupe de pilotage ; et plus de la moitié du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Le renforcement des capacités à mettre en œuvre les deux Piliers dans l'ensemble des pays membres du Cadre inclusif est une priorité plus impérieuse que jamais. Conformément à la *Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale* présentée pendant la Présidence indonésienne du G20, l'OCDE va intensifier ses efforts de renforcement des capacités en organisant des programmes de formation pilotes et sur mesure, y compris par le biais de l'initiative OCDE/PNUD *Inspecteurs des impôts sans frontières* (IISF), afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial désormais prêt à être mis en œuvre. Nous allons aussi redoubler d'efforts pour finaliser le Pilier Un d'ici la mi-2023³. En outre, le renforcement des capacités reste au cœur des

travaux du **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales** (le Forum mondial) hébergé par l'OCDE, et le présent rapport fait le point sur les activités les plus récentes du Forum mondial.

Sous l'égide du G20, les efforts de la communauté internationale en faveur de la transparence fiscale continuent de produire des résultats substantiels, depuis l'échange de renseignements sur demande, qui a permis de mobiliser près de 2.6 milliards EUR de recettes publiques entre 2019 et 2021, jusqu'à l'échange automatique de renseignements que 120 juridictions se sont engagées à pratiquer⁴. Au cours de la Présidence indienne du G20, nous réfléchissons à d'autres travaux possibles pour endiguer la fraude fiscale extraterritoriale et faire en sorte que nos efforts ne soient pas mis en échec par les nouvelles technologies telles que les crypto-actifs.

À ce jour, les États ont recensé plus de **114 milliards EUR** de recettes supplémentaires sous forme d'impôts, d'intérêts ou de pénalités grâce aux initiatives en faveur de la transparence fiscale, et plus de **30 milliards EUR** ont été identifiés par les pays en développement.

Je suis heureux de constater que le Symposium de haut niveau du G20 sur la fiscalité de février sera consacré au rôle essentiel que la fiscalité peut jouer dans la lutte contre la fraude fiscale, la corruption et le blanchiment de

² Cela inclut les réunions du Groupe de pilotage du Cadre inclusif sur le BEPS, du Groupe de travail n° 11 et du Groupe de réflexion sur l'économie numérique.

³ OCDE (2022), *Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale : Rapport de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f6c4588-fr>.

⁴ OECD (2023), *OECD Tax: A Year In Review 2022*, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/tax/oecd-tax-a-year-in-review-2022.pdf>.

capitaux. Les délinquants ne fonctionnent pas en silos, pourquoi devrait-il en être autrement pour les autorités chargées d'appliquer la loi ? Une approche mieux coordonnée et associant l'ensemble de l'administration de la lutte contre ces délits transnationaux souvent complexes peut aboutir à de meilleurs résultats. J'ai le plaisir de vous informer dans le présent rapport des derniers travaux portant sur ces questions. Ce rapport décrit également les progrès accomplis en matière de transparence fiscale, nos efforts pour aider les économies en développement à bâtir des bases d'imposition plus durables et les résultats de la réunion inaugurale du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone tenue les 9 et 10 février 2023.

La solution reposant sur deux piliers pour réformer le système fiscal international

Pilier Deux

On estime que l'impôt minimum mondial au titre du Pilier Deux se traduira par des gains de recettes annuelles au niveau mondial d'environ **220 milliards USD**.

L'impôt minimum mondial devient aujourd'hui une réalité. En février 2023, le Cadre inclusif a finalisé les orientations techniques sur le Cadre de mise en œuvre, conformément aux engagements pris dans le Plan de mise en œuvre détaillé adopté en octobre 2021⁵. Ces instructions donnent aux pays les moyens pratiques nécessaires pour adopter la législation requise pour appliquer l'impôt minimum.

Ces *Instructions administratives* (les Instructions) de 111 pages donnent aux administrations fiscales des explications détaillées sur la conception coordonnée des règles globales de lutte contre l'érosion de la base

d'imposition (GloBE) et procurent aux EMN davantage de certitude, alors qu'elles s'approprient à appliquer les règles GloBE début 2024⁶. Les Instructions prennent en compte l'impôt mondial instauré par les États-Unis (également appelé taxe sur les revenus mondiaux générés par des actifs incorporels faiblement imposés, « GILTI ») et contiennent des orientations plus générales sur le périmètre, le fonctionnement et les éléments transitoires des nouvelles règles. Elles décrivent également la conception de l'impôt complémentaire minimum qualifié prélevé localement, c'est-à-dire l'impôt permettant de faire en sorte que les bénéficiaires excédentaires des EMN présentes dans cette juridiction soient soumis à un taux d'imposition minimum de 15 %, ce qui sera particulièrement avantageux pour les pays en développement, en leur évitant de devoir offrir des incitations fiscales inefficaces aux multinationales afin d'attirer l'investissement. Enfin, ces Instructions sont une réponse aux observations formulées par les parties prenantes sur des questions techniques, telles que la collecte de l'impôt complémentaire dans une juridiction au cours d'une année pendant laquelle aucun bénéfice GloBE n'est enregistré dans cette juridiction, et le traitement des remises de dettes et de certaines structures de crédit d'impôt.

« Nous réaffirmons notre engagement à mettre rapidement en œuvre la solution reposant sur deux piliers élaborée par l'OCDE et le G20 pour réformer le système fiscal international. Nous saluons les avancées réalisées sur le Pilier Un. Nous saluons également les progrès accomplis au titre du Modèle de Règles anti-érosion de la base d'imposition (GloBE) du Pilier Deux, qui ouvrent la voie à une approche commune fondée sur une application cohérente au niveau mondial, et nous attendons avec intérêt l'achèvement du Cadre de mise en œuvre des Règles GloBE. Nous demandons au Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de finaliser le Pilier Un, y compris en traitant les questions en suspens et en signant la Convention multilatérale au cours du premier semestre de 2023, et d'achever les négociations sur la règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) au titre du Pilier Deux, de manière à pouvoir élaborer un instrument multilatéral pour sa mise en œuvre ».

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS DU G20 À BALI

Bali, Indonésie, 15 et 16 novembre 2022

⁵ OCDE (2021), « Annexe, Plan de mise en œuvre détaillé », dans *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie - 8 octobre 2021*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-sur-une-solution-reposant-sur-deux-piliers-pour-resoudre-les-defis-fiscaux-soulevés-par-la-numerisation-de-l-economie-octobre-2021.pdf>.

⁶ OCDE (2023), Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – *Instructions administratives sur le Modèle de Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux)*, Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/tax/beps/agreed-administrative-guidance-for-the-pillar-two-globe-rules.pdf>. (disponible en anglais seulement pour le moment).

La diffusion des *Instructions* marque l'achèvement des travaux techniques restants relatifs au Pilier Deux, aux côtés de (a) la publication en décembre 2022 de la documentation portant sur les *régimes de protection et l'allègement des sanctions*⁷ et (b) l'organisation de deux consultations publiques portant sur les aspects de conformité et de sécurité juridique en matière fiscale pour l'impôt minimum mondial et sur la déclaration d'information GloBE⁸.

Le Cadre inclusif continuera de diffuser des instructions administratives communes supplémentaires, en tant que de besoin, pour faire en sorte que les Règles GloBE soient mises en œuvre et appliquées de manière coordonnée.

Le Cadre inclusif reconnaît que la règle d'assujettissement à l'impôt (RAI) fait partie intégrante d'une solution faisant consensus sur le Pilier Deux pour les pays en développement. Les travaux relatifs à la RAI et à ses commentaires sont bien avancés. Le Cadre inclusif poursuit ses efforts pour parvenir à un compromis sur les questions en suspens et permettre la signature de l'instrument multilatéral relatif à la RAI d'ici la mi-2023.

Pilier Un

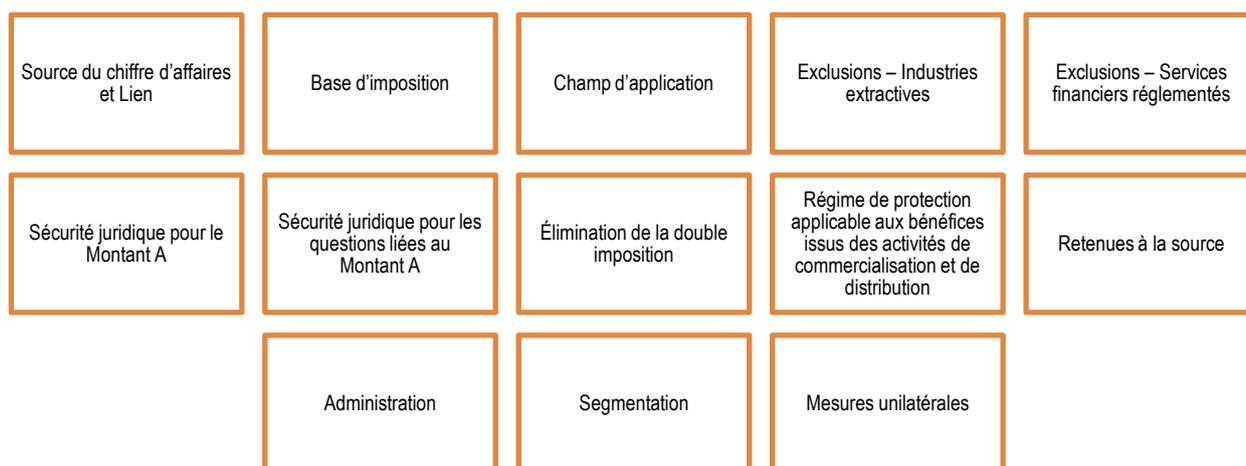
En décembre 2022, le Cadre inclusif a publié les principaux éléments conceptuels du Montant B pour consultation publique et a organisé un webinaire public afin de présenter les travaux réalisés sur le Montant B depuis octobre 2021. Le Montant B instaure une approche simplifiée et rationalisée pour l'application du principe de pleine concurrence aux activités de commercialisation et de distribution de référence exercées dans le pays, en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays à faibles capacités. La période de consultation s'est achevée le 25 janvier 2023 et le Cadre inclusif s'emploie désormais à intégrer les observations (plus de 1 000 pages) reçues de 60 commentateurs dans les travaux techniques en cours⁹.

Concernant le Montant A, la priorité du Cadre inclusif est de trouver un accord sur les principales composantes afin de finaliser le texte de la Convention multilatérale (CML) pour qu'elle puisse être ouverte à la signature d'ici la mi-2023. Bien que certaines composantes du Montant A soient pratiquement définitives, plusieurs aspects font toujours l'objet de négociations entre les délégués du Cadre inclusif.

⁷ OCDE (2022), *Régimes de protection et allègement des sanctions : Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux)*, Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/tax/beps/safe-harbours-and-penalty-relief-global-anti-base-erosion-rules-pillar-two.pdf> (disponible en anglais seulement pour le moment).

⁸ OCDE (2022), *Document de consultation publique : Pilier Deux – Sécurité juridique en matière fiscale au regard des règles GloBE*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/document-de-consultation-publique-pilier-deux-securite-juridique-en-matiere-fiscale-au-regard-des-regles-globe.pdf>; OCDE (2022), *Document de consultation publique : Pilier Deux – Déclaration d'information GloBE*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/document-de-consultation-publique-pilier-deux-declaration-d-information-globe.pdf>.

⁹ OCDE (2022), *Appel à contribution écrite : Montant B – Pilier Un*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/l-ocde-invite-les-commentaires-du-public-sur-les-elements-de-conception-du-montant-b-dans-le-cadre-du-pilier-un-relatif-a-la-simplification-des-regles-de-prix-de-transfert.htm> (consulté le 8 décembre 2022).



Composantes du Montant A du Pilier Un

Après un an de consultations publiques tournantes, le Cadre inclusif a organisé trois consultations depuis votre dernière réunion d'octobre 2022, entre novembre 2022 et janvier 2023, sur les thèmes suivants :

- le rapport d'étape sur l'administration et les aspects de sécurité juridique du Montant A, qui s'est terminée en novembre 2022 ;
- le projet de dispositions de la CML relatives aux taxes sur les services numériques et autres mesures similaires pertinentes dans le cadre du Montant A, qui s'est achevée en janvier 2023 ;
- Les éléments conceptuels du Montant B en lien avec la simplification des règles d'établissement des prix de transfert, qui a pris fin en janvier 2023¹⁰.

Toutes ces consultations ont sous-tendu les travaux techniques à ce jour et ont permis au public et aux parties prenantes de mieux comprendre la conception du Montant A et son fonctionnement pratique. Alors que les négociations se trouvent désormais à un moment charnière, j'en appelle à votre soutien constant et à votre sens du compromis afin que la CML puisse être adoptée à temps pour une signature d'ici la mi-2023.

Évaluation d'impact

En janvier 2023, l'OCDE a publié une évaluation d'impact économique mise à jour, qui illustre l'impact économique des deux Piliers, à partir de données actualisées et en intégrant la plupart des caractéristiques

¹⁰ Tous les commentaires reçus à la faveur des consultations publiques sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE : OCDE (2023), *Planned stakeholder input in OECD tax matters*, <https://www.oecd.org/tax/planned-stakeholder-input-in-oecd-tax-matters.htm> (consulté le 9 février 2023).

de conception récemment approuvées incluses dans le Rapport d'étape sur le Montant A¹¹ et dans le Modèle de Règles GloBE¹², qui pour beaucoup n'ont pas été prises en compte dans d'autres études.

La mise à jour des évaluations antérieures de l'OCDE, y compris l'évaluation d'impact économique détaillée publiée en octobre 2020, montre que les gains de recettes escomptées imputables à la solution reposant sur deux piliers sont plus élevés que prévu au départ.

Les nouvelles estimations font état de gains de recettes fiscales résultant du Pilier Deux, dont la mise en œuvre devrait générer quelque 220 milliards USD de recettes fiscales supplémentaires au niveau mondial chaque année. Les nouvelles estimations au titre du Pilier Deux, qui reflètent une augmentation des bénéfices faiblement imposés à l'échelle mondiale, y compris sous l'effet d'une meilleure couverture des données, correspondent à une forte hausse par rapport à l'estimation précédente de l'OCDE, qui tablait sur 150 milliards USD de recettes fiscales supplémentaires chaque année.

Les gains escomptés de recettes générés par le Pilier Un ont eux aussi été revus à la hausse, et continueront d'augmenter au fil du temps, en raison à la fois de la révision de la conception de la réforme fiscale et de la rentabilité accrue des EMN couvertes¹³. Les droits d'imposition portant sur environ 200 milliards USD de bénéfices pourraient être réattribués chaque année aux juridictions du marché en application des règles établies par le Pilier Un. La réforme se traduira par des gains de recettes fiscales annuelles au niveau mondial compris entre 13 et 36 milliards USD. Les estimations révisées s'inscrivent en forte progression par rapport aux 125 milliards USD de bénéfices escomptés précédemment. Selon la nouvelle analyse, avec le Pilier Un, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire seraient les principaux bénéficiaires en pourcentage des recettes fiscales actuelles tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Cette analyse révèle que plusieurs caractéristiques de conception figurant dans le récent rapport d'étape sur le Montant A¹⁴ auront des effets particulièrement positifs pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Avec le **Pilier Un**, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire seraient les principaux bénéficiaires en pourcentage des recettes fiscales actuelles tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Statistiques de l'impôt sur les sociétés

En novembre 2022, pendant la réunion des dirigeants des pays du G20 à Bali, l'OCDE a publié la dernière édition du rapport annuel des *Statistiques de l'impôt sur les sociétés*, qui couvre plus de 160 pays et

¹¹ OCDE (2022), *Rapport d'étape sur le Montant A du Pilier Un, Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/rapport-d-etape-sur-le-montant-a-du-pilier-un-juillet-2022.pdf>.

¹² OCDE (2021), *Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Modèle de Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux): Cadre inclusif sur le BEPS*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9464d0c4-fr>.

¹³ OCDE (2020), *Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Évaluation d'impact économique : Cadre inclusif sur le BEPS*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/044011c1-fr>.

¹⁴ OCDE (2022), *Rapport d'étape sur le Montant A du Pilier Un, Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/rapport-d-etape-sur-le-montant-a-du-pilier-un-juillet-2022.pdf>.

juridictions et qui comprend de nouvelles données issues des déclarations pays par pays portant sur les activités de près de 7 000 entreprises multinationales (EMN)¹⁵. Ces données, qui montrent que l'impôt sur les bénéfices des sociétés demeure une source importante de recettes pour la plupart des pays (et surtout pour les économies de marché émergentes et en développement), soulignent également le risque persistant d'évasion fiscale des entreprises multinationales à l'échelle mondiale et présentent de nouveaux arguments confirmant la nécessité de mettre rapidement en œuvre la solution reposant sur deux piliers. Peu de temps après, l'OCDE a organisé sa *journée annuelle consacrée à la sécurité juridique en matière fiscale* le 22 novembre 2022, au cours de laquelle les participants ont analysé les statistiques relatives au traitement des différends fiscaux internationaux dans 127 juridictions, et qui a coïncidé avec la parution d'un nouveau manuel destiné à aider les administrations fiscales à rejoindre le programme d'action G20/OCDE sur la sécurité juridique en matière fiscale¹⁶. Dans le même temps, le Cadre inclusif a publié les résultats des consultations publiques consacrées aux éléments relatifs à la sécurité juridique en matière fiscale des deux Piliers, dans le cadre de cinq consultations publiques organisées depuis votre dernière réunion d'octobre 2022.

¹⁵ OCDE (2022), *Statistiques de l'impôt sur les sociétés : quatrième édition*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/base-de-donnees-statistiques-de-l-impot-sur-les-societes.htm> (disponible seulement en anglais pour le moment).

¹⁶ Voir <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/news/oecd-releases-new-mutual-agreement-procedure-statistics-and-country-awards-on-the-resolution-of-international-tax-disputes.htm>.

Fiscalité et développement

« Nous nous emploierons à faire une plus grande place à la fiscalité et au développement dans les priorités, compte tenu du Symposium ministériel du G20 en juillet 2022 consacré à ces questions, et nous prenons acte de la Feuille de route G20/OCDE sur les pays en développement et la fiscalité internationale. »

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS DU G20, Bali, Indonésie, 15 et 16 novembre 2022

Il est essentiel de veiller à ce que les pays en développement prennent part aux négociations en cours, bénéficient de la formation requise et soient informés des dernières évolutions pour pouvoir maintenir une forte cohésion au sein du Cadre inclusif. Tout au long de l'année 2022 et en 2023, l'un des principaux objectifs des activités d'ouverture de l'OCDE a été et sera de faire en sorte que les responsables d'administrations fiscales obtiennent les informations et les explications dont ils ont besoin concernant la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers. Les webinaires enregistrés sur ce sujet sont complétés par des sessions de questions/réponses interactives en direct. La nouvelle série d'ateliers en direct sur *les défis fiscaux et les*

opportunités découlant de la transformation numérique aborde non seulement les principales composantes du Pilier Un et les dispositions pratiques nécessaires pour appliquer les Règles GloBE du Pilier Deux, mais comprend également une formation technique aux questions relatives à la TVA sur les échanges internationaux de services numériques et à la transformation numérique des administrations fiscales. Un ensemble complet de webinaires enregistrés au format vidéo sur les deux Piliers ont été publiés en plusieurs langues dans une section dédiée du site Internet de l'OCDE¹⁷.

En coopération avec des organisations fiscales régionales en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est et Asie centrale, l'OCDE a également organisé une série de consultations en 2022. Au total, trois cycles de consultations régionales ont eu lieu, permettant d'atteindre plus de **1900 responsables issus de plus de 145 juridictions**. Ces consultations régulières visent à traiter des questions de fiscalité internationale, en mettant l'accent sur des enjeux prioritaires auxquels les responsables d'administrations fiscales et les responsables publics sont confrontés, y compris la solution reposant sur deux piliers et toute une série d'autres problèmes fiscaux internationaux.



Défis fiscaux et opportunités découlant de la transformation numérique

¹⁷ OCDE (2023), *Formation sur la solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/formation-sur-la-solution-reposant-sur-deux-piliers.htm> (consulté le 9 février 2023).

En 2022, plus de **5 000 responsables** issus de plus de 155 juridictions ont participé à 38 événements de formation en direct dans le cadre des activités d'ouverture de l'OCDE. Ces événements sont complétés par des outils et des activités que les participants peuvent suivre à leur rythme, y compris 17 webinaires et capsules vidéo enregistrés, ainsi que 3 nouveaux modules d'apprentissage en ligne, suivis par plus de **14 000 responsables** de 205 juridictions.

L'application généralisée des règles GloBE au titre du Pilier Deux aura des répercussions considérables pour tous les pays. Les recettes générées par ces nouvelles règles peuvent constituer une source importante de mobilisation des ressources intérieures. Nous accompagnerons les pays en développement pour les aider à comprendre l'impact de ces nouvelles règles sur leurs systèmes fiscaux nationaux, afin qu'ils puissent agir rapidement pour recouvrer des recettes fiscales supplémentaires qui, à défaut, seront versées aux juridictions du siège ou à des juridictions intermédiaires. Depuis votre dernière réunion d'octobre 2022, l'OCDE a lancé une série de programmes pilotes visant à aider les pays en développement à comprendre les conséquences

de ces règles et à les conseiller sur la mise en place d'impôts complémentaires prélevés localement à brève échéance. À moyen terme, ces initiatives concourront aussi à réformer les incitations fiscales inefficaces ou contre-productives, apportant une contribution décisive à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement. À partir de février 2023, l'OCDE collaborera étroitement avec 10 pays pilotes en vue d'apporter un soutien plus large aux membres du Cadre inclusif à l'avenir.

Initiative OCDE/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Inspecteurs des impôts sans frontières

L'initiative conjointe de l'OCDE et du PNUD Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) déploie une approche singulière du renforcement des capacités qui consiste à mettre à la disposition des administrations fiscales des pays en développement des experts à même de leur apporter une assistance pratique et concrète sur des dossiers de vérification en cours et des questions de fiscalité internationale connexes. Les programmes IISF couvrent à ce jour 54 juridictions, avec 58 programmes achevés et 54 en cours, dont 21 programmes Sud-Sud.

Grâce au succès des programmes de vérification fiscale, l'IISF a élargi son assistance à de nouveaux domaines : Volet Enquêtes pénales de l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF-EP), Utilisation effective des renseignements échangés automatiquement, Transformation numérique des administrations fiscales et Fiscalité et environnement. Avec l'achèvement des travaux techniques sur l'impôt minimum mondial, l'attention se portera sur la mise en œuvre pratique de ce nouvel impôt dans les pays en développement, car cette phase est désormais lancée.

Au 30 juin 2022, les programmes IISF auraient permis de percevoir **1.7 milliard USD** de recettes fiscales supplémentaires et de majorer de **3.9 milliards USD** la créance fiscale en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Fort de 165 membres, dont plus de la moitié sont des pays en développement, le Forum mondial continue de superviser la bonne mise en œuvre des normes d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, conformément au mandat qui lui a été confié par le G20. Il poursuit également un programme ambitieux d'assistance technique afin de permettre à l'ensemble de ses membres de récolter les fruits de toutes les formes d'échange de renseignements.

Garantir la conformité de base avec les normes d'échange de renseignements

Comme indiqué dans le Rapport annuel de 2022¹⁸, le Forum mondial a considérablement progressé dans la conduite des examens par les pairs visant à évaluer la mise en œuvre des deux normes d'échange de renseignements afin de garantir des règles du jeu équitables et la bonne application de ces normes.

Échange automatique de renseignements

La mise en œuvre à l'échelle mondiale de la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers continue de produire des résultats très concluants. Comme je l'ai indiqué en octobre 2022, **99 %** des juridictions qui se sont engagées à commencer les échanges l'ont fait, et beaucoup d'autres devraient leur emboîter le pas au cours des prochaines années. En 2021, des renseignements ont été échangés sur 111 millions de comptes financiers, pour une valeur totale d'environ 11 000 milliards EUR. Au total, le passage à la norme automatique d'échange de renseignements a contribué au recensement de plus de 114 milliards EUR en impôts, intérêts et pénalités grâce aux programmes de déclaration volontaire et autres activités visant à assurer le respect des obligations fiscales menées à l'étranger.

Le Forum mondial s'attache à maximiser l'efficacité de la norme automatique d'échange de renseignements grâce à son processus d'examen par les pairs. Suite à la publication l'an dernier du rapport d'*Examen par les pairs sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers 2022*, qui a révélé les progrès notables réalisés par plus d'une centaine des juridictions mettant en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements¹⁹, le Forum mondial a débuté un deuxième cycle d'examen par les pairs visant à étudier plus en détail l'efficacité de la mise en œuvre de cette norme. Ce deuxième cycle d'examen a été conçu pour obtenir des garanties supplémentaires quant au bon fonctionnement de la norme dans la pratique, censé refléter la plus grande maturité de mise en œuvre pouvant être attendue à ce stade. Il vise notamment à examiner l'efficacité des mesures prises par chaque juridiction pour s'assurer que les établissements financiers déclarants s'acquittent bien de leurs obligations de diligence raisonnable et de déclaration, notamment par le biais de visites sur site, qui sont l'occasion de rencontrer les autorités compétentes et les représentants du secteur financier. Ce deuxième cycle d'examen devrait s'achever pour une centaine de juridictions d'ici à la fin 2025.

Assurer la confidentialité et la protection adéquate des informations sensibles échangées est essentiel aux fins de l'application de la norme d'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial continue par conséquent de mettre en œuvre son programme d'évaluation des mécanismes de confidentialité et de protection des données, avant le commencement comme tout au long des échanges, afin de continuer de veiller à ce que les données échangées automatiquement soient correctement protégées par les administrations fiscales. Les résultats des évaluations ne sont pas publiés en raison de leur caractère sensible et

Les échanges de renseignements sur demande ont permis aux membres du Forum mondial d'identifier plus de **11.7 milliards EUR** de recettes fiscales depuis 2009, dont près de **3.5 milliards EUR** ont été recensés par les pays en développement.

¹⁸ OCDE (2022), *Transparence fiscale : Placer la barre plus haut, Rapport annuel du Forum mondial 2022*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/forum-mondial-rapport-annuel-2022.pdf>

¹⁹ OCDE (2022), *Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a0cbc79d-fr>.

confidentiel, mais des procédures ont été mises en place pour combler les éventuelles lacunes identifiées, comme le report de la réception des informations si nécessaire.

Échange de renseignements sur demande

L'échange de renseignements sur demande constitue de longue date la clé de voûte de l'architecture internationale sur laquelle reposent la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. C'est également le mécanisme d'échange le plus couramment utilisé. Sa pertinence n'a fait que s'accroître depuis le passage à la norme d'échange automatique de renseignements, avec l'augmentation du nombre de demandes d'informations spécifiques occasionnées par cette norme. Les membres du Forum mondial ont déclaré avoir identifié plus de 11.7 milliards EUR de recettes fiscales suite à la mise en place de l'échange automatique de renseignements en 2009, dont près de 3.5 milliards EUR ont été recensés par les pays en développement.

En novembre 2022, le Forum mondial a publié 10 nouveaux rapports d'examen par les pairs sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande. Ces rapports concernent l'Afrique du Sud, la Barbade, les Îles Vierges britanniques, l'Islande, Israël, le Koweït, les Maldives, le Maroc, la Slovénie et la Türkiye.

- La notation relative à la mise en œuvre dans la pratique de la norme d'échange de renseignements sur demande a été mise à jour pour sept juridictions, et six d'entre elles se sont vues attribuer la notation satisfaisante « conforme pour l'essentiel » (Afrique du Sud, Barbade, Islande, Maroc, Slovénie et Türkiye), les Îles Vierges britanniques ayant pour leur part obtenu la mention « partiellement conforme ».
- Les trois autres rapports (Israël, Koweït et Maldives) couvrent uniquement l'analyse du cadre juridique et réglementaire, soit parce que les visites sur site n'ont pas été possibles en raison de la pandémie de COVID-19, soit parce que l'expérience de ces pays en matière d'échange de renseignements sur demande est limitée, voire inexistante. Les aspects relatifs à la mise en œuvre seront analysés en 2023 pour Israël, et à une date ultérieure pour le Koweït et les Maldives.

À ce jour, le Forum mondial a attribué des notations à 89 juridictions dans le cadre du second cycle d'examens par les pairs portant sur l'échange de renseignements sur demande, et trois juridictions ont déjà fait l'objet d'un examen supplémentaire visant à faire état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la norme, qui s'est traduit pour les trois par un relèvement de la notation. Plus de 30 examens sont en cours, dont cinq autres examens complémentaires. Les résultats obtenus montrent que les juridictions qui se voient attribuer des notations non satisfaisantes prennent très au sérieux les recommandations qui leur sont adressées, et prennent les mesures qui s'imposent pour améliorer leur conformité à la norme.

Déclaration des crypto-actifs et mise à jour de la Norme commune de déclaration pour l'échange automatique de renseignements

Lors de la réunion plénière de novembre 2022 qui s'est tenue à Séville en Espagne²⁰, le Forum mondial a salué le Résumé de la Présidence du G20 d'octobre 2022, en lien avec les travaux de l'OCDE sur le cadre

Pour la seule année 2021, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont pu recenser respectivement **37.2 millions EUR, 140 millions EUR et 261 millions EUR grâce à l'échange de renseignements.** Les pays en développement membres du Forum mondial qui ont mis en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements ont reçu des informations sur plus de **32 millions** de comptes financiers qui représentent une valeur totale de **2 400 milliards EUR.**

déclaratif applicable aux crypto-actifs et les amendements à la Norme commune de déclaration (NCD) – considérés l'un et l'autre par les ministres des Finances des pays du G20 comme faisant partie intégrante des normes internationales sur l'échange automatique de renseignements. Le Forum mondial a également accueilli avec satisfaction l'invitation qui lui a été faite de s'appuyer sur ses procédures d'engagement et de suivi pour veiller à une large mise en œuvre de ces deux dispositifs par les juridictions concernées.

Les délégués se sont engagés à suivre de près les travaux menés par l'OCDE pour finaliser les dispositifs de mise en œuvre et à réfléchir aux meilleurs moyens de tirer parti des procédures d'engagement et de suivi du Forum mondial pour obtenir les résultats escomptés sur ces questions.

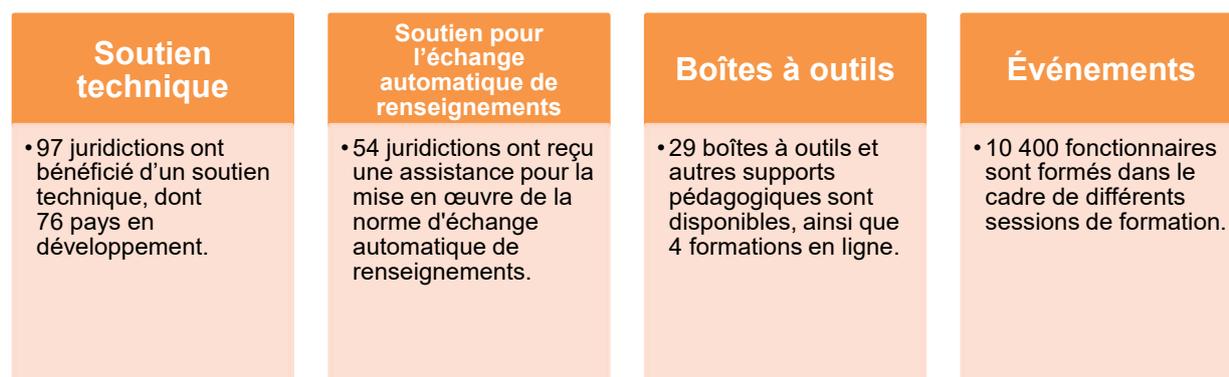
Aider les membres du Forum mondial moyennant le renforcement des capacités et les initiatives régionales

Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial accompagnent non seulement les pays en développement dans la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements, mais les aident également à mobiliser leurs ressources intérieures en s'appuyant sur l'échange de renseignements. Plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont pu être identifiés par les pays en développement depuis 2009, dans le cadre des enquêtes fiscales à l'étranger, notamment grâce à l'utilisation effective des renseignements échangés sur demande, aux programmes de déclaration volontaire mis en œuvre en amont des premiers échanges en vertu de la norme d'échange automatique de renseignements, et à l'utilisation effective des renseignements échangés automatiquement.

Comme indiqué dans l'édition 2023 du rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités²¹, 97 pays ont bénéficié d'une assistance technique en 2022, un chiffre sans précédent qui atteste du besoin croissant d'assistance technique dans tous les domaines de la mise en œuvre des normes, notamment aux fins de définir et de mettre en place un cadre approprié de gestion de la sécurité de l'information ainsi qu'une solide stratégie administrative pour assurer la conformité à la norme d'échange automatique de renseignements.

²⁰ OCDE (2022), *Déclaration des résultats : Réunion plénière du Forum mondial 2022*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/2022-global-forum-plenary-meeting-outcomes.pdf>.

²¹ OCDE (2023), *Nouveaux horizons en matière de renforcement des capacités pour la transparence fiscale : Rapport du Forum mondial sur le renforcement des capacités 2023*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/tax/transparency/documents/2023-Global-Forum-Capacity-Building-Report.pdf>.



Aperçu des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation du Forum mondial en 2022

Initiatives régionales

Le renforcement de la coopération, en ligne avec les priorités régionales, s'est poursuivi dans le cadre des initiatives régionales, en augmentant l'implication locale et la participation active des membres.

- L'initiative pour l'Amérique latine a été dotée d'un cadre visant à faciliter l'utilisation, à d'autres fins que fiscales, des renseignements échangés au titre d'une convention, et des progrès considérables en matière d'assistance transfrontière ont été enregistrés dans le cadre de l'Initiative pour l'Afrique pour le recouvrement des créances fiscales. Des rapports annuels font état des progrès accomplis dans le cadre de ces deux initiatives.
- L'Initiative pour l'Asie, qui a été lancée récemment, possède déjà sa structure de gouvernance, et un ambitieux programme de travail a été adopté en vue de la mise en œuvre des objectifs de haut niveau de la Déclaration de Bali, qui a été approuvée par 17 pays d'Asie depuis la cérémonie de signature ministérielle de juillet 2022.

Mesures visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements par les pays en développement

Quoique l'échange automatique de renseignements ait bénéficié à ceux qui l'ont mis en œuvre, bon nombre de pays en développement ne tirent pas encore profit de cet outil de mise en conformité essentiel. Le Forum mondial a publié, à la fin de l'année 2021, sa nouvelle stratégie visant à libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement²². Un programme complet et structuré de renforcement des capacités est proposé aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre et utiliser efficacement l'échange automatique de renseignements. Afin de permettre à ces pays de tirer pleinement profit de la norme d'échange automatique, une approche modulaire a été définie, laquelle couvre les différentes contraintes de mise en œuvre relatives au cadre juridique, ainsi qu'aux aspects opérationnels pratiques, à la confidentialité et à la protection des données.

- En 2022, 54 juridictions ont bénéficié d'une assistance pour la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements, parmi lesquelles les juridictions qui se sont engagées à démarrer les échanges en 2022 (Jamaïque et Kenya), en 2023 (Jordanie, Moldova, Monténégro, Ouganda, Thaïlande et Ukraine), en 2024 (Géorgie et Tunisie) et en 2025 (Arménie, Maroc et Rwanda).

²² OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, Stratégie 2021, OECD, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf>.

- La Jamaïque et les Maldives ont débuté avec succès leurs premiers échanges (sur une base réciproque) au titre de la norme d'échange automatique de renseignements en 2022.
- Le Maroc et le Rwanda, qui s'étaient initialement engagés à commencer les échanges en 2022 et en 2024 respectivement, ont différé leurs premiers échanges à 2025 et continueront de bénéficier d'une assistance afin de pouvoir respecter leurs engagements.
- D'autres pays en développement, comme la Macédoine du Nord, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Sénégal, reçoivent une assistance technique avant même d'avoir pris des engagements formels et informels au titre de l'échange automatique de renseignements.

Une approche à l'échelle de l'administration dans son ensemble pour lutter la délinquance fiscale et autres délits financiers : partage d'informations à des fins non fiscales

Les administrations fiscales disposent de données qui peuvent être utiles dans le cadre du travail d'autres autorités chargées de faire appliquer la loi (telles que les cellules de renseignements financiers, d'enquête pénale ou de lutte contre la corruption), comme les informations échangées au titre d'une convention. Le partage, à des fins autres que fiscales, de ces informations avec ces autres autorités compétentes, que l'on peut également désigner par l'expression « utilisation élargie des informations échangées au titre d'une convention », peut se révéler essentiel dans la lutte contre les flux financiers illicites, le blanchiment de capitaux ou la corruption, dès lors qu'il est autorisé par la législation nationale ou les conventions applicables, et s'inscrit à l'appui d'une approche à l'échelle de l'administration de l'échange de renseignements.

Dans le contexte de l'Initiative pour l'Amérique latine, le Forum mondial a élaboré en 2022 un cadre complet pour régir l'utilisation élargie des informations échangées au titre d'une convention afin de faciliter une telle coopération. Ce cadre porte notamment sur :

- le développement d'accords sur mesure, suivant des modèles préparés à cette fin ;
- la définition d'un projet pilote multilatéral aux fins de l'utilisation élargie des informations échangées au titre d'une convention entre pays intéressés, auquel l'Argentine, le Costa Rica et le Paraguay ont accepté de participer en novembre 2022 ; et
- l'offre d'une série de formations sur la confidentialité et la protection des données visant à mieux sensibiliser les autorités nationales chargées de faire appliquer la loi et d'améliorer leurs connaissances.

La mise en œuvre de ce programme pilote sur l'utilisation élargie des informations échangées au titre d'une convention, qui est ouvert à tous les pays, a débuté en 2023. Des informations complémentaires sur cette initiative seront communiquées dans les mois à venir.

Activités de formation

Le Forum mondial continue de mettre l'accent sur la formation, en s'appuyant sur des approches innovantes afin de diffuser au mieux les connaissances et l'expertise²³.

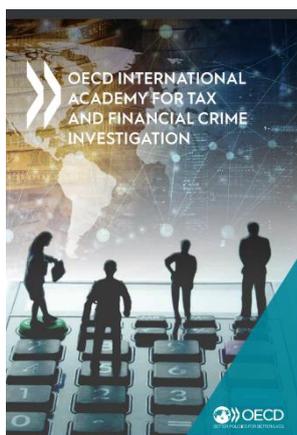
²³ Voir : Former le Formateur - Développer durablement les capacités d'échange de renseignements des administrations fiscales : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.htm> et Women Leaders in Tax Transparency programme pilote : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/women-leaders-in-tax-transparency-fr.htm>.

La deuxième édition du programme **Women Leaders in Tax Transparency** a été lancée récemment, suite au succès du programme pilote inauguré en 2022.

Plus de **10 400 fonctionnaires** ont bénéficié d'une formation concernant différents aspects de la transparence fiscale dans le cadre de diverses initiatives de renforcement des capacités.

Le programme pilote **Former le formateur**, qui a permis à plus de 800 agents des services fiscaux en Afrique de se former, a été étendu à l'Asie et à l'Amérique latine. Des formations ont ainsi été dispensées à **2 600 fonctionnaires** en 2022.

Fiscalité et délinquance



Le Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TFTC) poursuit son ambitieux programme de travail, qui vise notamment à renforcer la coopération interinstitutionnelle et internationale, à favoriser le recouvrement d'actifs, à combattre les instigateurs de délits financiers, à encadrer les enquêtes sur les affaires impliquant l'utilisation abusive d'actifs virtuels, ou encore à lutter contre la fraude organisée à la TVA. La nouvelle Recommandation de l'OCDE sur les dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale (adoptée par la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres en juin 2022) marque le début d'une nouvelle ère pour le Groupe d'action. Cette recommandation, qui constitue la première norme mondiale globale en matière de lutte contre la délinquance fiscale, définit les dix cadres juridiques, institutionnels, administratifs et opérationnels nécessaires pour prévenir et détecter efficacement les délits fiscaux, enquêter

sur ces actes, poursuivre leurs auteurs, et recouvrer le produit de ces délits. L'OCDE s'emploie activement, aux côtés de juridictions à rayonnement international, et notamment des pays membres du G20, à encourager ceux qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre des auto-évaluations à l'aune des dix principes mondiaux pour lutter contre la délinquance fiscale, afin de favoriser l'alignement de tous les pays sur cette norme.

L'OCDE continue également de soutenir le renforcement multilatéral des capacités de lutte contre la délinquance fiscale et les flux financiers illicites par l'intermédiaire de l'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière (l'Académie). Les résultats d'une récente étude assortie d'une évaluation d'impact menée par l'Académie attestent des effets positifs de ses actions sur la répression des délits fiscaux par les enquêteurs, leurs organisations et les juridictions. Suite à l'assouplissement généralisé des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, l'Académie a adopté un modèle de formation au format hybride. Désormais, ses centres en Italie, au Japon, en Argentine et au Kenya dispensent des cours en ligne et sur site dans le cadre de leur programme de formation.

Les membres du TFTC soutiennent également les efforts déployés au niveau mondial pour combattre la délinquance fiscale dans le cadre du volet Enquêtes pénales du programme Inspecteurs des impôts sans frontières pour les enquêtes pénales (TIWB-CI). Neuf pays en développement bénéficient actuellement d'un soutien bilatéral dans la résolution

Oltre son programme-cadre, l'**Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière** mettra en œuvre deux programmes pilotes, l'organisation d'une formation étant prévue à New Delhi dans le courant de l'année 2023. Plus de 600 personnes ont bénéficié des programmes de formation de l'Académie en 2022, ce qui porte à plus de **2 500** le nombre total de participants depuis le lancement du programme il y a dix ans.

d'affaires concrètes de délinquance fiscale, ainsi que d'une assistance technique visant à déterminer et à mettre en œuvre les améliorations à apporter aux dispositifs nationaux de lutte contre les délits fiscaux.

Mise en œuvre du projet BEPS

Des progrès constants continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre des autres Actions du Projet BEPS, en particulier en ce qui concerne les quatre standards minimums.

Près de **50 000 échanges** de renseignements sur les décisions des administrations fiscales ont eu lieu entre pays à ce jour, tandis que 131 juridictions ont fait l'objet d'un examen par les pairs de leurs décisions fiscales.

• Action 5 — Pratiques fiscales dommageables

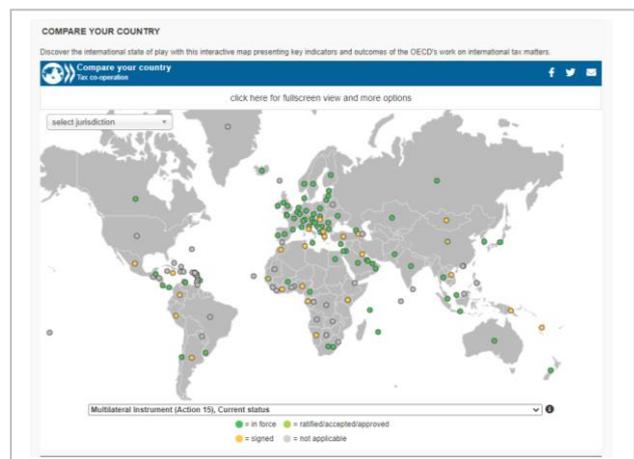
Depuis le début des examens par les pairs au titre de l'Action 5, le Forum sur les pratiques fiscales dommageables (FHTP) a examiné plus de 300 régimes préférentiels et la législation relative à l'exigence d'activité substantielle de 12 juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant.

Les résultats du deuxième cycle de suivi annuel portant sur l'effectivité dans la pratique des exigences d'activité substantielle dans ces juridictions ont été publiés en janvier 2023. Il ressort que 12 des juridictions qui ne prélèvent pas d'impôt ou qu'un impôt insignifiant ont progressé dans l'ensemble dans la mise en application de la norme du FHTP dans la pratique.

• Action 6 — Utilisation abusive des conventions fiscales

La plupart des membres du Cadre inclusif s'appuient sur la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales visant à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Instrument multilatéral, ou IM sur le BEPS) afin d'assurer la mise en œuvre de l'Action 6. L'IM sur le BEPS englobe désormais 100 juridictions et quelque 1 850 conventions fiscales bilatérales.

Au 1^{er} février 2023, l'IM sur le BEPS a déjà commencé à produire ses effets sur les conventions bilatérales conclues par 79 juridictions qui l'ont ratifié, et environ 700 conventions supplémentaires seront modifiées lorsque cet instrument aura été ratifié par tous les signataires.



• Action 13 — Déclaration pays par pays

La mise en œuvre des déclarations pays par pays est en bonne voie et des progrès tangibles ont été accomplis sur plusieurs fronts depuis mon dernier point de situation : de nouvelles juridictions se sont

dotées d'une législation nationale imposant ces déclarations, et des mesures ont été prises dans celles qui disposaient déjà d'une législation en la matière aux fins de la mise en place de relations d'échange et de l'intégration des recommandations formulées à l'occasion des précédents examens par les pairs.

Plus de 100 juridictions disposent d'un cadre juridique interne relatif à la déclaration pays par pays.

Au total, 87 juridictions ont mis en place des accords bilatéraux ou multilatéraux entre autorités compétentes.

Un certain nombre de juridictions ont adopté une législation définitive qui est en attente de promulgation officielle.

Une centaine de juridictions ont fait l'objet d'une évaluation portant sur la confidentialité et la protection des données aux fins d'échanges réciproques.

- **Action 14 — Procédure amiable**

Dans le cadre de l'Action 14, les juridictions se sont engagées à améliorer le règlement des différends fiscaux entre elles. Alors que le besoin de sécurité juridique en matière fiscale ne cesse de s'affirmer, ce standard minimum joue un rôle essentiel pour que les différends fiscaux soient résolus en temps opportun et de manière efficace et efficiente. En dépit des perturbations importantes causées par la pandémie de COVID-19, le suivi des examens par les pairs de la mise en œuvre du standard minimum de l'Action 14 du Projet BEPS s'est poursuivi sans relâche.

Dans les derniers rapports d'examen par les pairs, publiés en septembre 2022, il est rendu compte des efforts déployés dans 13 juridictions (Aruba, Bahreïn, Barbade, Émirats arabes unis, Gibraltar, Groenland, Kazakhstan, Oman, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Viet Nam) pour se mettre en conformité avec le standard minimum. Toutes les juridictions concernées ont ainsi fait l'objet d'un examen par les pairs au titre de l'Action 14 et conformément à la méthode d'évaluation en vigueur. Le Cadre inclusif a approuvé la méthodologie d'évaluation révisée, qui prévoit de poursuivre le suivi de ce dispositif important, auquel sont désormais associés l'ensemble des membres du Cadre inclusif.

Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone

Depuis mon précédent rapport, **plus de 600 hauts responsables représentant 103 pays et juridictions et 9 organisations internationales et autres se sont retrouvés à l'occasion de la première réunion du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (le Forum inclusif)**, qui s'est tenue à Paris les 9 et 10 février 2023.

Le Forum inclusif est une initiative qui vise à améliorer **l'impact global des efforts de réduction des émissions à l'échelle de la planète** en favorisant pour cela le partage de données et d'informations, l'apprentissage mutuel fondé sur des éléments probants et le **dialogue multilatéral inclusif**.

Le Forum inclusif réunit les perspectives stratégiques pertinentes d'un grand nombre de pays à travers le monde, participant sur un pied d'égalité, pour établir un inventaire des différentes approches d'atténuation des émissions de carbone et estimer leur efficacité.

Par le biais de ses travaux techniques, l'IFCMA cherche à améliorer la compréhension de toute la palette des approches d'atténuation des émissions de carbone existantes, ainsi que leur impact global combiné. L'IFCMA soutiendra les efforts de réduction des émissions de tous les pays, en leur fournissant des informations de meilleure qualité sur l'éventail de bonnes pratiques

à leur disposition susceptibles de pouvoir être adaptées à la situation propre à chacun d'entre eux. Ce forum offre une plateforme de dialogue digne de confiance et inclusive, qui vise à s'assurer que les efforts de réduction des émissions engagés dans les différents pays et juridictions sont efficaces à l'échelle de la planète et ne se limitent pas à déplacer les émissions d'une région à l'autre du monde.

Dans le cadre de la première réunion de février 2023 du forum, les délégués à haut niveau et à un niveau technique issus des communautés politiques liées à la politique climatique, la politique fiscale ou aux politiques économiques structurelles des pays participants se sont réunis pour examiner le projet de mandat et les dispositions relatives à la gouvernance proposés pour le Forum inclusif et ont engagé des discussions sur un éventail de questions de fond soulevées par les travaux techniques proposés sur les approches d'atténuation des émissions de carbone. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des avancées des travaux du Forum inclusif.

Rapport sur la fiscalité du Secrétaire général de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20

Inde, février 2023

Ce rapport présente les derniers développements depuis octobre 2022 en matière de réforme fiscale internationale, y compris la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, ainsi que les progrès réalisés en matière de transparence fiscale et les efforts déployés pour aider les pays en développement à se doter d'assiettes fiscales durables, et le rapport de la première réunion du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone.



Pour plus d'informations :



ctp.contact@oecd.org



www.oecd.org/fr/fiscalite



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax)



[OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)